

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
 SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
 Réf. : DRH/SPE/SB/CF/EP n°10/0302b  
 Affaire suivie par : Christophe FERRERO  
 tél : 04 42 17 24 78  
 fax : 04 42 17 27 80  
 Courriel : [christophe.ferrero@univ-cezanne.fr](mailto:christophe.ferrero@univ-cezanne.fr)

## CALENDRIER PREVISIONNEL CAMPAGNE 2010-2011 DE RECRUTEMENT DES ATER

Loi n° 2007-1199 du 10/08/2007 relative aux libertés et responsabilités des universités,  
 Décret n°88-654 modifié du 7 mai 1988 relatif au recrutement des ATER dans les établissements de l'enseignement supérieur,  
 Décret n°2008-890 du 2 septembre 2008 relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur

Lancement de la Campagne 2009/2010 de recrutement des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche	<b>1<sup>er</sup> avril 2010, 10 heures</b>
Désignation des rapporteurs du conseil scientifique	<b>20 avril 2010</b>
Date limite de dépôt des dossiers de candidatures auprès de la Direction des Ressources Humaines – Service des Personnels Enseignants	<b>30 avril 2010, 16 heures</b> (cachet de la poste faisant foi)
Etablissement par la DRH Service des Personnels Enseignants des accusés de réception et des listes de recevables par inventaire des dossiers déposés.	<b>A compter du 03 mai 2010</b>
Signature des listes de recevables par le Président	<b>18 mai 2010</b>
Mise à disposition des composantes par le Service des Personnels Enseignants de la DRH des dossiers de candidature (prière de dépêcher un vaguemestre)	<b>20 mai 2010</b>
Réunion des commissions ad hoc de recrutement (composition communiquée par les composantes à la DRH avant le 21 mai)	<b>Entre le 21 mai et le 11 juin 2010</b>
Réunion du rapporteur du conseil scientifique et du rapporteur composante	<b>Entre le 14 juin et le 15 juin 2010</b>
Réunion conseil restreint aux enseignants de l'IUT	<b>Entre le 16 et le 17 juin 2010</b>
Transmission des conclusions: <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les UFR, à la DRH - service personnels enseignants</li> <li>- pour l'IUT, à la DRH – service personnels enseignants, avec avis du Directeur de l'IUT et du PV du conseil de l'IUT</li> </ul> avec propositions de classement sans mention d'ex-aequo	<b>18 juin 2010 au plus tard</b>
Réunion du conseil scientifique restreint (pour toutes les composantes)	<b>25 juin 2010</b>
Recueil des acceptations des candidats	<b>A compter du 28 juin 2010</b>
Transmission des demandes de détachement des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche, enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré par la DRH – Service des Personnels Enseignants aux Rectorats d'académie concernés	<b>Avant le 07 juillet 2010</b>
Rédaction des contrats et transmission de ces derniers vers les Composantes	<b>A compter du 08 juillet 2010</b>